

REPUBLIQUE DU BURUNDI



CABINET DU PRESIDENT

LOI N°1/ 18 DU 27 JUIN 2021 PORTANT RATIFICATION PAR L'ETAT DU BURUNDI DES ACCORDS DES DONS N°D7900-BI ET TF0B5105-BI ENTRE L'ETAT DU BURUNDI ET L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DEVELOPPEMENT (IDA) RELATIFS AU DEUXIEME FINANCEMENT ADDITIONNEL DU PROJET D'APPUI AU SYSTEME DE SANTE DU BURUNDI « KIRA », SIGNE A BUJUMBURA LE 3 MAI 2021

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu la Loi n°1/011 du 03 mai 2017 portant Ratification par la République du Burundi de l'Accord de Don n°D166-BI entre la République du Burundi et l'Association Internationale de Développement (IDA) relatif au Financement du Projet d'Appui au Système de Santé du Burundi « KIRA », signé à Bujumbura le 23 mars 2017 ;

Le Conseil des Ministres ayant délibéré ;

L'Assemblée Nationale et le Sénat ayant adopté ;

PROMULGUE :

Article 1 : Les Accords des Dons n°D7900-BI et TF0B5105-BI entre l'Etat du Burundi et l'Association Internationale de Développement (IDA) relatifs au deuxième financement additionnel du Projet d'Appui au Système de Santé du Burundi « KIRA », signé à Bujumbura le 3 mai 2021, sont ratifiés.

Article 2 : La présente loi entre en vigueur le jour de sa promulgation.

Fait à Gitega, le 27 juin 2021

Evariste NDAYISHIMIYE.-

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

EN VERTU DU SCELLE DU SCEAU DE LA REPUBLIQUE,

LE MINISTRE DE LA JUSTICE,

Jeanine NIBIZI

REPUBLIQUE DU BURUNDI



CABINET DU PRESIDENT

INSTRUMENT DE RATIFICATION PAR L'ETAT DU BURUNDI DES ACCORDS DES DONS N°D7900-BI ET TF0B5105-BI ENTRE L'ETAT DU BURUNDI ET L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DEVELOPPEMENT (IDA) RELATIFS AU DEUXIEME FINANCEMENT ADDITIONNEL DU PROJET D'APPUI AU SYSTEME DE SANTE DU BURUNDI « KIRA », SIGNE A BUJUMBURA LE 3 MAI 2021

**Nous, Evariste NDAYISHIMIYE,
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI,**

Ayant vu et examiné les Accords des Dons n°D7900-BI et TF0B5105-BI entre l'Etat du Burundi et l'Association Internationale de Développement (IDA) relatifs au financement du Projet d'Appui au Système de Santé du Burundi « KIRA », signé à Bujumbura le 3 mai 2021 ;

Les avons approuvés et les approuvons en toutes et chacune de leurs dispositions conformément à la législation en vigueur au Burundi ;

Déclarons qu'ils sont acceptés, ratifiés et confirmés ;

Promettons qu'ils seront intégralement et inviolablement observés ;

EN FOI DE QUOI, Nous avons donné le présent Instrument de Ratification revêtu du Sceau de la République du Burundi.

Fait à Gitega, le 17 juin 2021

Evariste NDAYISHIMIYE.-

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
VU ET SCELLE DU SCEAU DE LA REPUBLIQUE,
LE MINISTRE DE LA JUSTICE,

Jeanine NIBIZI

